

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 11 novembre 2024 à 19 h, à la maison de la culture sise au 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage, à Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, lequel est érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 2,5 mètres et un mode d'implantation contigu au lieu d'isolé, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 24 octobre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert